

NDDL : vous avez dit referendum ?...

Date : 25 décembre 2017

On se souvient du communiqué de presse du Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine en date du 17 février 2016, à propos de la consultation qui venait d'être décidée sur le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes :

« Si la consultation annoncée doit aller à son terme pour fonder une décision au plus haut niveau de l'Etat, urgente désormais, il convient qu'elle soit conduite sur un périmètre en rapport avec les enjeux du dossier. A ce titre, [les habitants de l'Ille et Vilaine doivent eux aussi pouvoir s'exprimer sur un dossier qui les concerne très directement.](#) »

[Il est ici](#)

Consultation sur le projet d'aéroport de Notre Dame des Landes

17/02/2016

Type: Communiqué de presse



Communiqué de presse du président Jean-Luc Chenut en réaction à la décision du Président de la République de soumettre le dossier aéroport de Notre-Dame-des-Landes à une consultation populaire.

En séance plénière de ce 15 décembre 2017, le même Président du même Conseil départemental a consacré 2'30 à répondre à une question orale concernant ce dossier.

Enfin : en réalité seulement 1'35, puisqu'il a d'abord été obligé de consacrer 55 secondes à « remettre à sa place » le pitoyable doyen de l'assemblée, qui - n'en ayant strictement rien à cirer - batifolait bruyamment auprès d'autres conseillers siégeant dans le fond de la salle.

« *Il y a un bruit de fond... Monsieur Rogemont, vous dissipez largement... Vous êtes tellement occupé, Monsieur Rogemont...* », ce qui, soit dit en passant, n'a suscité qu'un déluge de rires de la part de ses collègues.

Alors, et enfin, voici ce qu'a répondu le Président à propos de Notre-Dame-des-Landes :

« *Le Conseil départemental a toujours partagé les positions homogènes du Conseil régional de Bretagne, de la métropole Rennaise, de la ville de Rennes, et des principales collectivités des Pays de la Loire ... Le projet de Notre-Dame des Landes a également reçu le soutien de nombreux acteurs du monde économique ... [Les résultats du referendum](#) réalisé pour le territoire de la Loire-Atlantique le 26 juin 2016 [sont incontestables](#) et les nombreux recours en justice ont toujours été rejetés. Dans ce contexte, le respect des votes constants des assemblées délibératives concernées et du résultat de la consultation précitée doivent prévaloir. »*

En voilà un pseudo « referendum » particulièrement local devenu opportunément incontestable !!!... ;-)

De tout ceci, voici la preuve audio... malheureusement difficilement audible, non seulement du fait du brouhaha causé par Marcel Rogement, mais aussi du fait que les haut-parleurs de la tribune du public ont été curieusement retirés juste après mon premier enregistrement des réunions de l'assemblée :

[c'est ici](#)